

FORMULE 141(7)

MANDAT D'ARRESTATION (TÉMOIN DÉFAILLANT)

COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

ENTRE :

(nom)

appellant,

et

SA MAJESTÉ LE ROI,

intimé.

(Nom du juge)

(Jour et date)

MANDAT D'ARRESTATION

AU : (shérif, agent de la paix ou autre fonctionnaire de la Cour)

ATTENDU QUE le témoin (nom), de/du (adresse), a reçu signification d'un subpoena pour témoigner lors de l'instruction de la présente instance et que l'indemnité de présence appropriée lui a été versée ou offerte,

ET ATTENDU QUE le témoin ne s'est pas conformé au subpoena et que je suis convaincu que son témoignage est essentiel à la présente instance,

IL VOUS EST ORDONNÉ D'ARRÊTER et d'amener le témoin (nom du témoin) devant la Cour afin qu'il témoigne dans la présente instance et, si la Cour ne siège pas ou si le témoin ne peut pas être amené sans délai devant la Cour, de livrer le témoin à un établissement correctionnel ou à un autre établissement sûr, afin qu'il y soit admis et détenu jusqu'à ce qu'il soit amené devant la Cour.

(Signature du juge)